



Date de convocation : 24 janvier 2012
Date d'affichage de la convocation: 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MAINE SEANCE DU 31 janvier 2012
--

L'an deux mil douze, le trente et un janvier , à vingt heures trente , les délégués du Conseil de la Communauté de Communes des Portes du Maine se sont réunis à la Salle des fêtes de Saint Jean d'Assé sous la présidence de Monsieur Janny MERCIER.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : (Avec voix délibératives)

MM. Maurice VAVASSEUR - Jean-Marc FROGER - Jean-Claude BELLEC - Jean-Claude GUILMIN - Jean-Bernard CHOPLIN - Eric BOURGE - Annick GOSNET – Janny MERCIER - Jean-Marie POURCEAU - Cyrille FROGER - Alain BESNIER – Pierre LANOS - Nadine LARIDAN - Raymond STOUFF- Jean-Yves GOUSSET – Marcelle LANCELEUR – Michel LEBRETON – Jean DESGROUAS - David CHOLLET.

(Avec voix consultatives)

Michèle SADELER - Jean-Marie DUFOUR - Martine BARRUYER - Martine BESNARD – Jacques SURMONT-

Excusés : Isabelle GUENIVET - Denise VEAU - Roland JARDIN – Daniel ORRIOLS - Anne-Marie BONHOMMET – Francis CLAIRET – Isabelle MATHIEU - Franck RIBOT – Eric BARRE - Marie-Claude LEFEVRE - Christiane SIGNAT - Didier DULUARD - Emmanuel FOSSEY - Guy-Marie CHENICLET – Francis LETAY - Elisabeth LE FORESTIER DE QUILIEN – Gilles YZEUX – Nicolas CORDEAU – Joël VALLEE - Monique LEFEVRE.

Personne invitée présente: *Monsieur Yannick REBRE,*

Madame Nadine LARIDAN a été élue secrétaire de séance.
Le Procès Verbal du 13 décembre 2011 est adopté à l'unanimité

2012-01 : Tarifs de location du bâtiment industriel BBC
--

Le Président informe que la Communauté de Communes des Portes du Maine a déjà des contacts d'entreprises pour la location du bâtiment industriel BBC et qu'il convient d'arrêter un prix de location au m² afin de pouvoir répondre à ces contacts.

Il présente la proposition du bureau communautaire.

Cette proposition tient compte des premières estimations faites en commission économique, des avenants aux marchés , de la durée du prêt obtenu pour le financement de cette opération, des prix du marché et de la qualité du bâtiment industriel en tant que bâtiment BBC.

Il précise qu'au prix du loyer s'ajoute les provisions pour charges du fonctionnement du bâtiment ainsi que des parties communes.

Il présente la répartition des surfaces et des loyers et des provisions pour charges.

local	surface	LOYER			CHARGES	
		Prix m2 loyer HT	Montant Loyer / Surface HT	Montant du loyer TTC	Prix m2 charge TTC	Montant Charges TTC 2.09 m2
Plateau tertiaire	47.44 m2	9.95	472.03	564.55	2.09	99.15
Bureau 1	15.23 m2	9.95	151.54	181.24	2.09	31.83
Bureau 2	13.35 m2	9.95	132.83	158.86	2.09	27.90
Bureau 3	12.89 m2	9.95	128.26	153.40	2.09	26.94
Bureau 4	12.74 m2	9.95	126.76	151.60	2.09	26.63
Atelier 1	146.30 m2	2.55	373.07	446.19	2.09	305.77
Atelier 2	146.30 m2	2.55	373.07	446.19	2.09	305.77
Atelier 3/magasin	146.71 m2	2.55	374.11	447.44	2.09	306.62
Atelier 4	97.25 m2	2.55	247.99	296.60	2.09	203.25
total						

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté décide de pratiquer les tarifs suivants à compter de la livraison du bâtiment industriel soit :

- ✓ M2 de bureau : loyer 9.95 € HT
- ✓ M2 d'ateliers : loyer 2.55 € HT
- ✓ M2 Provision pour charges : 2.09 € TTC

Il est précisé que les tarifs des loyers seront révisés annuellement suivant l'indice des loyers commerciaux. Les provisions pour charges seront également révisées annuellement.

Il est précisé que les loyers sont indiqués en hors taxe auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur et les provisions pour charges en TTC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Maison de santé pluridisciplinaire

Le Président fait un point sur le dossier des maisons de santé pluridisciplinaires et sur les écrits des médecins. Il précise que les élus doivent se donner le temps d'avoir une réflexion. On pouvait craindre que la cohérence de la communauté de Communes puisse être menacée.

Il espère que l'étude pourra aller jusqu'à son terme et précise que le projet devra se faire avec l'ensemble des acteurs et en particulier les professionnels de santé.

Il précise l'avancement des deux collectivités sur ce dossier.

Il présente la démarche du bureau d'étude AYMARA et l'échéancier de la première phase. Il entend laisser le bureau travailler en toute indépendance et faire des propositions de méthodologie.

Les élus demandent qu'une communication soit rétablie entre les élus et les professionnels de santé soit par une réunion commune soit par un courrier individualisé.

Ces propositions seront soumises au bureau AYMARA.

Monsieur SURMONT s'inquiète fortement sur le départ du médecin généraliste de Saint Jean d'Assé fin 2012. Le Président précise que les collectivités ne pouvaient pas apporter une réponse pour 2012.

Monsieur Rebré soutient la démarche de la communauté et confirme que ce sont les élus qui ont en charge l'aménagement du territoire et les finances publiques. Ce sont des projets qui sont longs. Il faut voir s'il est possible d'apporter des premières solutions face au départ de 2 généralistes fin 2012.

Evolution du projet de Courceboeufs / commerce

Monsieur Jean-Claude BELLEC, Maire de Courceboeufs, présente les conclusions du conseil municipal suite au courrier adressé par la Communauté de Communes sur l'opportunité d'un commerce.

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal de Courceboeufs a décidé de ne pas donner suite au projet d'un commerce sur la commune au regard du coût élevé de l'investissement entre le rachat du commerce et les travaux d'aménagement, au regard de la difficulté économique de ce type de commerce et des exemples alentours.

Plusieurs autres éléments tels que l'impossibilité d'avoir un débit de tabac, le passage de commerçants itinérants qui donnent satisfaction à la population ont fait évoluer la réflexion.

La Commune se propose d'améliorer ce service de commerce itinérant en offrant un lieu d'accueil de type halles, ou marché couvert afin d'avoir un endroit à l'abri des intempéries tant pour les commerçants que les habitants.

La mairie va détruire la grange place de la mairie pour refaire des locaux techniques. Il s'agirait, dans le prolongement de ce bâtiment de construire des halles pour abriter des commerçants.

Ces halles pourraient également être utilisées pour d'autres activités. Ceci permettrait de recréer du lien social. Les travaux d'investissement seront par ailleurs nettement moins onéreux.

Monsieur BELLEC précise que la population accueille bien ce nouveau projet de la commune. Celle-ci s'est habituée à l'absence de commerce et les commerçants itinérants donnent satisfaction.

Monsieur BELLEC et Monsieur MERCIER remercient les deux commissions et la Communauté de Communes qui ont travaillé longuement sur les différentes hypothèses de commerce.

Les conseillers communautaires approuvent la décision prise par Courceboeufs. Ce projet pourra intéresser d'autres commerçants itinérants. Ce projet pourrait se décliner dans d'autres communes et devenir un vrai projet de territoire.

Monsieur MERCIER demande que Monsieur BELLEC fasse passer la délibération de la commune, en réponse au courrier communautaire.

Il convient maintenant que la commune chiffre le projet évoqué et que la Communauté étudie la façon d'intervenir sur ce projet.

Monsieur CHOPLIN informe que le commerce local de Courcemont ferme le 17 février prochain.

Tour d'horizon des dossiers 2012

La directrice de services fait un tour d'horizon des dossiers à suivre ou à engager sur l'année 2012.

Il s'agit en particulier de :

La Modification des statuts

L'Etude pôle de santé/ maison de santé pluridisciplinaire

Le Renouvellement des marchés déchets verts, collecte et traitement des OM

L'Extension de la déchetterie et l'achat d'un broyeur

La construction du Bâtiment BBC, sa commercialisation et sa location

Les Diagnostics ERP

L'Entretien des berges du parcours de pêche

La réalisation d'une cale à bateau au parcours de pêche

Carrefour entreprise (route de la création 17 avril) abonder ou non le fonds d'aide aux créateurs d'entreprises

La Vente produits fermiers et réflexion sur le commerce itinérant

Le Projet alternatif au projet de commerce de Courceboeufs

Réflexion sur l'aménagement et le développement de la ZAI de Montbizot et la ZAI de Joué l'Abbé

Changer le serveur informatique

Travaux bureaux CCPM

Fin des travaux petite enfance pour le développement du multi

Réflexion sur les MAM

Travaux d'aménagement centre de loisirs de Montbizot

Maison de l'emploi

Haltes TER et parking

Transfert de Courcemont vers Maine 301

SIG

Travaux dans les logements suite dégradation (s'interroger sur le parc locatif et sa gestion)

Logement d'urgence

Taxe de séjour

Achat de défibrillateurs (Monsieur REBRE indique qu'il versera une subvention sur ce programme d'achat)

Suite aux diagnostics PAVE, il est demandé de faire une commande groupée pour l'achat de panneaux de signalisation. La Communauté de Communes n'a pas la compétence voirie et de ce fait ne pourrait être le coordinateur de ce groupement.

Développement économique / scot

Maurice VAVASSEUR, Vice Président en charge de l'aménagement de l'espace informe qu'une réunion est prévue le 22 février à 18 heures 30 à Souigné sous Ballon avec Julien ROISSE pour aborder les questions du développement économique du territoire avec les points suivants :

- Le potentiel foncier économique des Portes du Maine à l'horizon 2030.
- Les équipements,
- le développement commercial sur les 3 pôles, et le maintien de commerces de proximité sur l'ensemble des communes.

2012-02 : Critères contrats petite enfance

Cyrille FROGER, Vice Président en charge de la petite enfance présente le fonctionnement de la commission d'attribution et les critères établis par la commission petite enfance pour l'inscription des enfants au multi-accueil, pour les contrats annuels.

Recevabilité de la demande :

Parents en situation d'emploi ou en activité professionnelle tous les deux (ou seul en cas de famille monoparentale)

En cas de congé parental partiel, le contrat est égal au temps de travail du ou des parents salariés et bénéficiaires de ce dispositif.

Enfant non scolarisé

Les demandes seront passées en commission d'attribution maximum 3 mois avant la date de début souhaitée.

Contrat accordé de la date de début de fréquentation du multi accueil au 31 décembre de l'année en cours.

Renouvellement sur demande avant le 31 octobre de l'année d'accueil.

Procédure et critères d'instruction :

La commission se réunit, en fonction des demandes, 1h avant le début de la commission globale (19h30).

Elle est composée du vice président, Cyrille FROGER et de 2 élus membres de la commission petite enfance (Stéphanie VALLE, Véronique YVARD, Bernadette ROUSSEAU, Delphine LEROY, Véronique POIRIER, Christelle BISSON, Marie Claude LEFEVRE), de la directrice du multi accueil et de la coordinatrice.

Sur chaque demande figure à titre d'information générale :

- Le pourcentage d'enfants inscrits résidants sur la même commune que le demandeur
- Le prix moyen, le plus bas et le plus haut, de l'heure d'accueil au jour de la dernière facturation

Et à titre d'information individuelle :

- Le prénom de l'enfant (anonymat), date de naissance, commune de résidence, les situations familiales et professionnelles des ou du parent
- La ou les particularités de l'enfant
- Les jours et heures souhaités, dates de début et de fin
- Le prix horaire calculé pour le demandeur

Le Contrat est signé par le Vice Président.

Les membres du conseil communautaire approuvent et adoptent les critères présentés et les modalités de fonctionnement de la commission d'attribution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Demande de subvention centre social voyageurs 72

Pierre LANOS présente le courrier du Centre Social voyageurs 72 qui expose ses difficultés et qui sollicite l'adhésion de nouvelles collectivités et leurs contributions financières.

Il présente la décision du bureau qui est d'attendre pour adhérer à ce centre social. Il est préférable d'interpeller le SMGV sur cette question afin que la participation financière soit la même pour les collectivités. Il faut également s'assurer que le Syndicat et les communautés ont la compétence pour le faire.

Prévention risques sanitaires liés aux légionelles dans les réseaux ECS

Dès janvier 2012 les collectivités doivent mettre en œuvre des dispositions afin d'assurer la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, dans les ERP équipés d'installations collectives d'Eau Chaude Sanitaire (ECS).

Eric Bourge présente une note sur la surveillance des installations qui porte sur trois points :

- La réalisation de mesures de températures
- La mise en œuvre d'un programme d'analyse pour recherche de légionelles
- La tenue d'un carnet sanitaire.

La note précise aussi les procédures à mettre en place par chaque collectivité.

La Communauté de Communes est concernée pour deux établissements : la Halle de Sport de Ballon et la structure petite enfance.

Il est précisé que le Conseil général sur son site présente un modèle de carnet sanitaire.

2012-03 : Avenant en plus value n°2 maçonnerie ESBTP + avenant plus value n°1 TP OUEST

Monsieur STOUFF, vice-président chargé des travaux présente un avenant n°2 concernant des travaux supplémentaires sur le bâtiment BBC demandés lors de la réunion de chantier du 10/01/2012.

Objectif : Ajouter un fourreau dans chaque atelier pour la pose de compteurs EDF supplémentaires en vue d'une éventuelle scission des ateliers en deux cellules louées à des personnes différentes ou d'une éventuelle extension par la création d'une nouvelle cellule accolée à une existante.

Plus value :

Devis ESBTP : + 2 144,27€ HT pour la pose des fourreaux sous dallage et sortie au pied du bâtiment + pose coffret dans muret

Le prix global et forfaitaire de ce marché de travaux est donc porté de 96 000€ HT à 101 295.05 € HT avec le 1^{er} avenant et à 103 439.32 € HT avec ce deuxième avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté approuve l'avenant n° 2 de la société ESBTP pour le lot maçonnerie, d'un montant de 2 144.27 € HT

Et le nouveau montant du marché lot 1 maçonnerie qui s'élève à 103 439.32 € HT.

Et autorise le président à signer cet avenant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2012-04 : Décisions prises par délégation

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT le président invite les conseillers communautaires à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 18 octobre 2011 en vertu de la délégation accordée au président par délibération du 28 avril 2008.

SOCIETE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
DAG CREA	Panneaux de randonnées pédestres	4208,00	5032,77
CONTY	Antivirus	877,00	1048,89
GLOT CHARPENTE	modification bardage SPE suite nid de guêpes	1571,00	1878,92
OXYBUL	Achat jeux/jouets optimisation MPE	699,20	848,67
SARL BRETEAU	Travaux optimisation MPE	1456,38	1741,83
FERMETURES DES BRIERES	Travaux optimisation MPE	725,00	867,10
MOBIPLAYATLANTIQUE	Achat structure de jeux extérieurs MPE	11205,00	13401,18
STUDIO SAUVAGE	Communication bâtiment BBC ZA LPF	3215,80	3846,09
CARREFOUR ENTREPRISE	Insertion encarts publicitaires CES		700,00
THEATRE DE L'ENFUMERAIE	Spectacle Noël		918,50
ERDF	Enfouissement ligne haute tension	22 329,07	26 705,56
TOTAUX			

Le conseil de communauté prend acte des décisions prises par le Président par délégation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2012-05 : Signature convention de servitude avec ERDF

Suite à la signature par le Président du devis pour l'enfouissement de la ligne à haute tension située à l'aplomb du bâtiment industriel BBC en construction, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) a fait parvenir par le truchement du bureau d'études TOPO ETUDES, à la Communauté de Communes, une convention de servitude pour la réalisation des travaux sur les parcelles cadastrées ZK 89-95, propriétés de la Communauté de Communes.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention de servitude et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le président à signer cette convention de servitude avec ERDF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2012-06 : Reprise de provisions

La directrice des services présente le besoin de faire une reprise de provisions pour assurer le mandatement des pertes sur créances irrécouvrables (article 654) d'un montant de 32 915.19 €. Elle rappelle que des provisions ont été réalisées pour ce type de risques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité la Communauté de Communes décide de faire une reprise sur provisions d'un montant de 33 000 € sur le budget 2011 pour assurer la perte sur les impayés de loyers.

Cette reprise sur provision s'inscrit à l'article 7875 du budget 2011.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Service jeunesse CCPM/MDP

Cyrille FROGER informe qu'un adjoint d'animation du secteur jeunesse a demandé un temps partiel de congé parental de 80 % et exprimé son souhait d'avoir un changement d'affectation et d'évoluer de l'animation vers de l'administratif. La Communauté de Communes et la Maison des projets ont étudié les possibilités d'organiser différemment les missions de cet agent. Il s'avère que le besoin de la MDP est exclusivement en animation et que la Communauté de Communes n'est pas en capacité financière actuellement de créer un poste administratif supplémentaire.

L'agent sera donc affecté à 70 % sur l'animation dans le cadre de la mise à disposition à la MDP et la collectivité s'engage pour le temps qui lui reste à l'accompagner pour une reconversion vers la filière administrative par un plan de formation et un accompagnement interne par les services.

Les moyens financiers seront donnés à la MDP pour assurer l'ouverture de deux foyers (20%).

2012-07 : Demande de financement CTU 2012-2015 2^{ème} tranche construction d'un Bâtiment Industriel BBC

Après délibération, le conseil communautaire décide de solliciter le concours de la Région dans le cadre du CTU 2012-2015 et arrête les modalités de financement suivantes :

Plan de financement pour le bâtiment industriel BBC :

Montant global de l'opération en HT	973 335€HT
Financeurs	
La région des Pays de la Loire (CTU transitoire -Pays du Mans) - 1^{ère} tranche : Acquis	86 250 €
La région des Pays de la Loire (CTU 2012-2015 Pays du Mans) 2nde tranche : <i>Objet de la demande</i>	105 000€
Fonds européen au titre du FEDER <i>Demande en cours d'instruction</i>	18 339 €
Fonds Etat au titre de la DETR (30 % des travaux) - <i>Acquis</i>	262 500 €
Maître d'ouvrage en €HT	501 246€
Total des financements en HT	973 335€

TOTAL

Le conseil :

- autorise M. le Président à déposer une demande au titre du CTU 2012-2015
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Questions diverses

Monsieur BESNIER, Maire de Montbizot, invite tous les élus à se mobiliser contre les réformes qui sont prises concernant le RASED.

Un rassemblement est prévu le samedi 3 février à 10 heures 30 à l'école primaire de Montbizot.

La séance est levée à 23heures 10
Le Procès verbal du 31 janvier 2012
Est affiché le jeudi 9 février 2012
Le Président,
Janny MERCIER